

Concernant l'ergonomie du site, j'insiste sur le fait que contrairement à d'autres sites de pétition en ligne, où il suffit de renseigner une adresse e-mail ou un compte Facebook, le site du ministère doit être garant du fait que les personnes ne signent pas plusieurs fois. La constitution nous demande que les personnes soient bien électrices. Nous sommes ainsi obligés de faire un rapprochement avec le répertoire électoral unique, ce qui explique le nombre d'informations demandées.

Des informations recueillies auprès de la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, il apparaît que ni un lieu de naissance à l'étranger ni un centre de vote à l'étranger ne constituent un point bloquant dans la procédure. Ainsi, du 13 juin au 12 septembre, le processus de recueil a eu un taux de disponibilité de dépôt de soutiens de 99,86%.

Toutefois, dans l'éventualité où ces dysfonctionnements s'avéreraient systémiques, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en saisir à nouveau, conjointement avec le ministère de l'Intérieur qui assume la responsabilité de ce site internet. Le cas échéant, l'énumération des difficultés rencontrées, des listes électorales et/ou des lieux de naissance concernés seraient utiles pour qu'une solution puisse être trouvée par le ministère de l'Intérieur.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Mesdames les Sénatrices, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Baptiste LEMOYNE